

Contribution au Séminaire GIP ECOFOR
« Approches territorialisées des usages de la forêt »
Résumé de la contribution conjointe du CIBE et CNPF

12 janvier 2017 - PARIS

L'énergie, un mode de valorisation en croissance

Valoriser le bois sous forme d'énergie est un enjeu politique fort depuis la fin des années 90 de par ses nombreux avantages en termes environnementaux, économiques et de développement local. La forêt au côté de l'industrie forestière et de la filière de bois de recyclage représentent les principales sources de combustibles pour cette filière. La forêt correspond à son plus grand potentiel de développement, en cohérence avec les autres usages du bois (bois d'œuvre et bois d'industrie).

Les territoires au cœur des enjeux

Les territoires ont un rôle primordial à jouer en tant que gestionnaires forestiers, mais aussi aménageurs de l'espace et acteurs des politiques publiques d'échelons nationaux et régionaux liées à la forêt, l'environnement, l'énergie,... Schémas National et Régional de Mobilisation de la Biomasse (SNMB et SRB), Territoire à Energie Positive (TEP et TEPCV), Plans Climat Energie Air Climat (PCEAT) ont notamment des impacts forts sur les dynamiques locales de développement du bois-énergie.

Nous pouvons distinguer les enjeux liés à la filière bois-énergie en trois catégories :

- **Enjeux économiques**

La valorisation du bois sous forme de bois-énergie s'intègre dans la **filière forêt-bois** globale en tant que co-produit.

Le bois-énergie continue à être **soutenu fortement par les pouvoirs publics**, notamment via le « Fonds Chaleur » de l'ADEME.

La filière bois-énergie représente des **emplois non délocalisables** (gestionnaires, approvisionneurs de ressources, bureaux d'études, exploitants,...) considérés comme trois fois plus nombreux que dans le cas de l'utilisation d'énergies fossiles.

Le **coût des énergies fossiles** (gaz et fioul) est **actuellement bas**, ce qui handicape l'énergie bois qui se distinguait des autres énergies notamment par son prix attractif.

- **Enjeux environnementaux**

Le bois-énergie permet de valoriser des ressources forestières sans autres débouchés et ainsi d'entretenir les espaces boisés. Cela génère des intérêts dans le domaine **paysager**, mais aussi dans la **lutte contre le risque incendie**.

Utiliser du bois-énergie, c'est se tourner vers un combustible qui ne génère pas de rejet de dioxyde de carbone supplémentaire dans l'atmosphère et éviter de consommer des énergies fossiles qui en génèrent. Cela signifie une **lutte contre les émissions de gaz à effet de serre**.

- **Enjeux énergétiques de la filière**

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) promulguée en 2015 fixe un objectif national ambitieux de porter à au moins 32 % la consommation d'énergie produite à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030 dont 38 % de chaleur renouvelable dans les consommations à cet horizon. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui découle de la loi, fixe à travers le décret du 27 octobre 2016 des objectifs de développement de la production de chaleur et de froid renouvelables et de récupération en France métropolitaine, en termes de

production globale. Ces objectifs retenues à l'horizon 2018 et 2023 concernent la biomasse, le biogaz (y compris injection dans le réseau avec valorisation chaleur), les pompes à chaleur, la géothermie, le solaire thermique et les réseaux de chaleur et de froid. Le bois-énergie (domestique, collectif et industriel) représentait **41% de la consommation d'énergies renouvelables en 2013. Son implication dans les objectifs d'ici 2030 est donc primordiale.**

Utiliser le bois comme source d'énergie signifie aussi gagner en **autonomie énergétique** par rapport aux pays exportateurs d'énergie fossile.

Des informations fiables et concrètes pour aider les territoires à mieux s'impliquer

Pour prendre position au mieux face à des enjeux parfois contradictoires, les territoires se doivent bénéficier des meilleures informations et conseils de la part des chercheurs, gestionnaires et acteurs professionnels par rapport aux actualités de cette filière.

Les professionnels impliqués pour la mutualisation des savoir et bonnes pratiques

Le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE) et son adhérent actif au sein de sa commission « Approvisionnement », le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) ont présenté l'état d'avancement du bois-énergie collectif et industriel en France en deux temps : tout d'abord, l'état des lieux du développement et la répartition géographiques des installations collectives et industrielles (> 50 kW) et ensuite, la dynamisation de la mobilisation de la ressource forestière dans la région Aquitaine via deux outils : les appels à manifestation d'intérêt « Dynamic Bois » mis en place par l'ADEME et les Plans de Développement de Massif (PDM). l'état des lieux de la filière bois-énergie dans le domaine collectif et industriel et les démarches de mobilisation supplémentaires sur le territoire aquitain.

Recensement des installations au bois

Ce recensement organisé par le CIBE depuis 2007 bénéficie des connaissances de terrain du réseau des animateurs bois-énergie (présentation, liste et coordonnées en ligne ici :

http://www.cibe.fr/commission-ani-valorisation-role-animateurs_217_fr.html

Près de **6 000 installations** (à partir de 50 kW de puissance) sont identifiées sur le territoire français pour une consommation de plus de **11 000 kt de plaquettes de bois humides** (3 000 kWh/t) et pour une puissance cumulée bois de plus de **7 GW**.

L'**évolution du nombre d'installations dans le temps**, présentée sous forme de graphe, suit les contextes plus ou moins favorables à cette filière : soutiens financiers, prix des énergies élevé ou faible, notamment. Les plus fortes augmentations ont été notées dans les années 1999, 2007 et 2012.

En ce qui concerne la **répartition des puissances**, les installations utilisant des plaquettes de 50 à 999 kW sont près de quatre fois plus nombreuses que les installations de plus d'1 MW, mais représentent moins de 15 % de leur puissance.

Les régions **Nouvelle Aquitaine, Grand Est et AURA** sont identifiées comme les plus pourvues en chaufferies bois.

Un détail des **types d'usage de la chaleur** (collectif, industriel et cogénération) est illustré par région. Des cartographies permettent de mieux représenter la **répartition géographique des puissances, consommations** et de mettre en parallèle avec un type de ressource des territoires : la **surface forestière**. Le nord de la France bénéficie d'une ressource forestière moindre par rapport sa

consommation actuelle. D'autres gisements y sont donc mobilisés : déchets verts, industrie du bois, bois usagés, bocage,...

Pour en savoir plus, ce recensement est en ligne ici :

http://www.cibe.fr/travaux-cibe-recensement-installations_404_fr.html?PHPSESSID=cd5aa63cf0bdcebbc445aed84907aaa8

Démarches locales de mobilisation supplémentaire de la biomasse : l'exemple du territoire aquitain

Depuis plus de 30 ans, le développement forestier travaille pour mettre au point des outils technico-économiques d'amélioration des peuplements et pour trouver des débouchés complémentaires pour les valorisations des bois locaux. Depuis la montée en puissance de la demande récente en bois supplémentaires, le CRPF d'Aquitaine développe des démarches territoriales innovantes avec les opérateurs économiques. Les deux derniers appels à manifestation d'intérêt de l'ADEME ont permis de construire des démarches innovantes : FOREDAVENIR et Sylv'Adour. A partir d'exemples concrets ont été présentés des exemples de mise en valeur de peuplements pauvres et les étapes et les outils pour construire avec les acteurs économiques des approvisionnements de qualité.

Rappels :

Présentation du CIBE

Le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE), est aujourd'hui reconnu comme le référent du bois-énergie sur les questionnements techniques, règlementaires, économiques et environnementaux, mais aussi comme une entité nationale garante de l'intérêt collectif et public du développement du bois énergie.

Depuis 2006, Il coordonne les réflexions et les actions des acteurs pour professionnaliser les pratiques et promouvoir les chaufferies de petites à fortes puissances grâce au savoir-faire et à l'expertise des professionnels

Pour en savoir plus : www.cibe.fr

Présentation du CNPF

Le CNPF, avec ses centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) et son service R&D, l'IDF, est chargé depuis 50 ans du développement forestier en forêt privée, ce qui représente un enjeu majeur pour la filière bois en France.

Le CNPF assure des missions de développement forestier auprès des propriétaires privés. Il oriente la gestion durable des forêts privées, incite le regroupement des propriétaires, conseille et informe les propriétaires forestiers par la vulgarisation de méthodes de sylviculture. Les PDM mis en place par les CRPF et soutenus par les collectivités territoriales, représentent d'excellents outils pour l'animation territoriale et, par voie de conséquence, développement forestier.